

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°31 du 07 Février 2019

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 1^{er} février 2019 Date d'affichage : 1^{er} février 2019 Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 17 Votants : 24

L'an deux mil dix huit, le sept février, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, salle Raymond Berrivin, en séance publique sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN. Maire.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, M. Xavier COSTIL, M. Hussen KEBE, Mme Isabelle THENON, Mme Marie-France TRONEL Mme Chantal de SARAN, M. Alain WURTZ, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, Mme Sophie MATHARAN, M. Mathieu UHL, M. Christophe LHARDY, Mme Maryeme BOUSLAM, Mme Linda HELLA, Mme Dominique LETERME, M. Amar HADDOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Roseline DROUIN
Mme Sylvette AMESTOY
M. Pascal HOUEIX
M. Yves RIPOCHE
M. The Hung PHAM
Mme Sandra POPIELUCH-NGUYEN
Mme Emmanuelle AVERTY

avait donné pouvoir à M. Elvira JAOUËN avait donné pouvoir à M. Mathieu UHL avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK avait donné pouvoir à Mme Isabelle THENON avait donné pouvoir à Mme Sophie MATHARAN avait donné pouvoir à M. Didier DAGUE avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE

Absentes excusées :

Mme Joëlle COLLET Mme Sarah BERREGHIS Mme Karine VASSELIN

Absents non excusés:

M. Philippe MAILLARD M. Jean DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Alain WURTZ, secrétaire de séance, procède à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 décembre 2018.

00 - DONNER ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2018-066 à n°2018-074 et n°2019-001 à 2019-003).

01 - INDEMNITES DES ELUS : REPARTITION DE L'ENVELOPPE GLOBALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, décide d'approuver comme suit la fixation des pourcentages applicables à la base mensuelle brute correspondant à l'indice terminal de la fonction publique, et ce à compter du 8 février 2019 :

Fonctions	Taux
Le Maire	55.00 %
8 adjoints délégués	16.00 %
4 conseillers délégués	7,48 %
6 conseillers avec missions	2.89 %

<u>02 – MODIFICATION DE LA CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE</u> COURDIMANCHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur la modification apportée à la convention cadre et autorise madame la Maire à la signer.

03 - ADHESION DE LA COMMUNE DE NEUILLY-EN-VEXIN AU SIARP

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune de Neuilly-en-Vexin au SIARP.

04 - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2019, sur la base du rapport d'orientations budgétaires.

<u>05 – CCAS : AVANCE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019</u>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, décide d'accorder une avance d'un montant de 28 000 €, dans l'attente du vote du budget primitif 2019 de la commune.

<u>06 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE : AVANCE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2019</u>

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 24 voix pour, décide d'accorder une avance d'un montant de 15 000 € au Conservatoire de musique et de danse de Courdimanche, dans l'attente du vote du budget primitif 2019 de la commune.

07 - FUSION DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE DES CROIZETTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, se prononce favorablement sur la fusion des deux écoles des Croizettes en un groupe scolaire primaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

2

Maire de Courdimanche,

Conseillère Régionale d'Ile-de-France